

Justice. Comment un bon avocat peut (en partie) vous sauver la mise

La comparution immédiate qui s'est tenue jeudi 23 juin 2022 devant le tribunal judiciaire d'Évreux a donné lieu à une joute oratoire et procédurale autour d'un « pauvre gars » qui s'en est finalement bien sorti grâce à son défenseur.

Comme dans tous les métiers, il y a de bons et de moins bons avocats. Comme il y a des affaires qui permettent plus ou moins de briller. Le cas évoqué jeudi 23 juin 2022 en comparution immédiate devant le [tribunal judiciaire d'Évreux](#) ne semblait pas contenir les éléments à même d'autoriser les grands effets de manches. Il s'agissait de juger Guillaume Godon, un [Sottevillais](#) impliqué dans un trafic de stupéfiants, un spectaculaire délit de fuite à [Pont-Audemer](#), et une tentative d'extorsion à [Pont-de-l'Arche](#).

Folle course-poursuite

Me Kalfon, du barreau de Rouen, n'avait pas la tâche facile. Certes, son client présentait bien dans le box avec ses cheveux courts, sa chemise blanche et son vocabulaire châtié. Mais il y avait assez d'éléments à charge dans le dossier pour que le ministère public demande trois ans de prison ferme et un avec sursis en bonus, 150 € d'amende, l'annulation du permis et l'interdiction de le repasser avant deux ans, sans oublier une interdiction de séjour de cinq années à Pont-Audemer. Guillaume Godon s'y était fait pincer en fâcheuse posture, coincé dans sa voiture, elle-même sur le toit.

[Lire aussi Malgré ses 11 000€ de salaire mensuel, il tapait dans la caisse de sa pharmacie](#)

Le quadragénaire avait entamé une folle course-poursuite après l'entrée des gendarmes dans l'appartement où il [vendait de la drogue](#). S'enfuyant par la fenêtre du premier étage, le mis en cause avait pris ses jambes à son cou puis le volant, jusqu'à une spectaculaire sortie de route et un choc violent avec une Citroën C5 et ses deux passagers. Bref, de quoi vous expédier à l'ombre pour un moment.

Nullité

Seulement, « *ce qu'ont fait les enquêteurs, c'est du délit de sale gueule*, a développé Me Kalfon, qui a entrepris de faire annuler la procédure. *La réputation d'une personne n'est pas un indice.* » Voir quatre toxicomanes bien connus des gendarmes entrer et sortir d'un immeuble ne doit pas constituer un indice suffisant pour déclencher une enquête en flagrance, plaida l'avocat avec de sérieux arguments à l'appui. Pour le défenseur, ce point de départ mal emmanché justifiait la nullité du dossier et donc la relaxe de son client.

[Lire aussi Accident mortel dans l'Eure, du sursis pour le chauffeur de poids lourd](#)

Si le tribunal ne l'a pas suivi sur ce volet, Me Kalfon a marqué des points face au ministère public en obtenant la relaxe pour la tentative d'extorsion pour le moins fumeuse autour d'une voiture vendue, d'une victime pas forcément irréprochable et d'une carence patente d'éléments probants.

« Un pauvre gars »

Guillaume Godon est « *un pauvre gars. Ça fait des années qu'il est paumé. Pour l'affaire de stupéfiants, on n'a pas des stakhanovistes de l'héroïne ! Aller vendre deux grammes en un après-midi dans un appartement à Pont-Audemer, c'est pathétique* », a encore souligné l'avocat de la défense. Son client a dépanné un dealer en assurant un point de vente ce jour-là en échange d'une ristourne sur sa dose de cocaïne. Effectivement, pathétique... Alors sanctionner cela de quatre ans de prison, « *là, on est sur la Lune* », s'enflamma Me Kalfon.

[Politique de confidentialité](#)

Au final, son client a bien été reconnu coupable mais avec un châtiment allégé : dix-huit mois de prison ferme avec mandat de dépôt, dix-huit autres mois avec sursis, permis annulé et interdiction de le repasser avant 2024, et cinq ans d'interdiction de séjour à Pont-Audemer.